

# Volume 57

Vol. 57 du Quartier latin, No 22, 26 février 1975

## DOSSIER BAIE JAMES

...P.4,5,6,7,8.



LES JEUX OLYMPIQUES .....	P.11
LE SPECTACLE DE SOL .....	P.12
L'AFFAIRE CANARD .....	P.9



**Vol. 57 du Quartier latin,  
No. 22, 26 février 1975**

**Coordination technique**  
Elisabeth Pelletier

**Collaborateurs**  
Danièle Bourassa,  
Maryse Turcotte,  
Marie Pluteau,  
Pierre Paquette,

Alain Bissonnette,  
Ronald Cameron  
Ronald Bouvier

**Les nouveaux collaborateurs et dessinateurs sont bienvenus au Volume 57. Nous lançons une invitation spéciale aux gens de l'UQUAM qui sont intéressés à venir travailler avec nous.**

**Les réunions se tiennent le mercredi de chaque semaine à 17 hres au C-6526 du Centre Social. La critique et la discussion des articles se font au même endroit tous les dimanches à 14 hres.**

**Pour nous rejoindre: Volume 57, 2222 Edouard Montpetit, loc. 6526, tél.: 733-5393.**

Dépôt légal Bibliothèque Nationale  
Composition et montage Atelier D.S.C. Composition  
Impression Payette et Simms Inc.



Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croit avec l'usage.

Bonjour,

Services Campus est, comme on l'a souvent dit, une compagnie sans buts lucratifs, qui offre de nombreux services les uns cependant mieux connus que les autres. Ces services sont administrés par un conseil d'administration composé d'étudiants, d'employés de la compagnie, et d'employés de l'université. Le souci de Services Campus est de donner toujours plus de services, et non de faire des profits. Ou si elle en fait, elle les réinvestit dans de nouveaux services.

Services Campus cherche à toujours mieux connaître les besoins et les idées de ceux à qui appartiennent la compagnie (étudiants, employés) en ce qui concerne d'éventuels nouveaux services. Nous avons déjà quelques idées là-dessus et nous aimerions savoir ce que vous en pensez.

Voici pourquoi on vous présente ce questionnaire en espérant que vous le remplirez tous et nous le remettrez.

#### LES SERVICES ACTUELS:

Distributrices automatiques		rentable
Café-Campus	restaurant	non-rentable
	discothèque	rentable
	spectacles	non-rentable
Magasins (2)		non-rentable
Volume 57		non-rentable
Centre de Documentation		non-rentable
Centre de Polycopie		non-rentable

Nous aimerions connaître quels autres services, la communauté universitaire aimerait que Services-Campus lui offre.

Indiquez par ordre de priorité

- |   |                  |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> garderie             | non-rentable     |
| <input type="checkbox"/> garage pop           | non-rentable (?) |
| <input type="checkbox"/> café tranquille      | rentable         |
| <input type="checkbox"/> comptoir alimentaire | non-rentable     |
| <input type="checkbox"/> lingerie pop         | rentable         |
| <input type="checkbox"/> pharmacie            | rentable         |
| <input type="checkbox"/> autres               |                  |

Iriez-vous dans un café avec alcool, où la musique ne jouerait qu'en sourdine, et qui serait un endroit de rencontre et de discussion?

- |                              |        |                                  |                                    |
|------------------------------|--------|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | si oui | <input type="checkbox"/> le jour | <input type="checkbox"/> 1/mois    |
| <input type="checkbox"/> Non |        | <input type="checkbox"/> le soir | <input type="checkbox"/> 1/semaine |
|                              |        |                                  | <input type="checkbox"/> 1/jour    |

Pour faire face à la situation économique actuelle, quels sont les moyens que vous préconisez pour y faire face?

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> augmentation des prix   |
| <input type="checkbox"/> diminution de la qualité                                      |
| <input type="checkbox"/> stabilisation des salaires et augmentation de la productivité |
| <input type="checkbox"/> ouverture de secteurs rentables (expansion)                   |
| <input type="checkbox"/> autres _____  |

par l'exécutif de Services-Campus

# REMETTRE À L'OPÉRATEUR DES DISTRIBUTRICES

# DOSSIER

## BAIE

### JAMES

#### DRAPEAU N'EST PAS LE SEUL À VOIR GRAND!

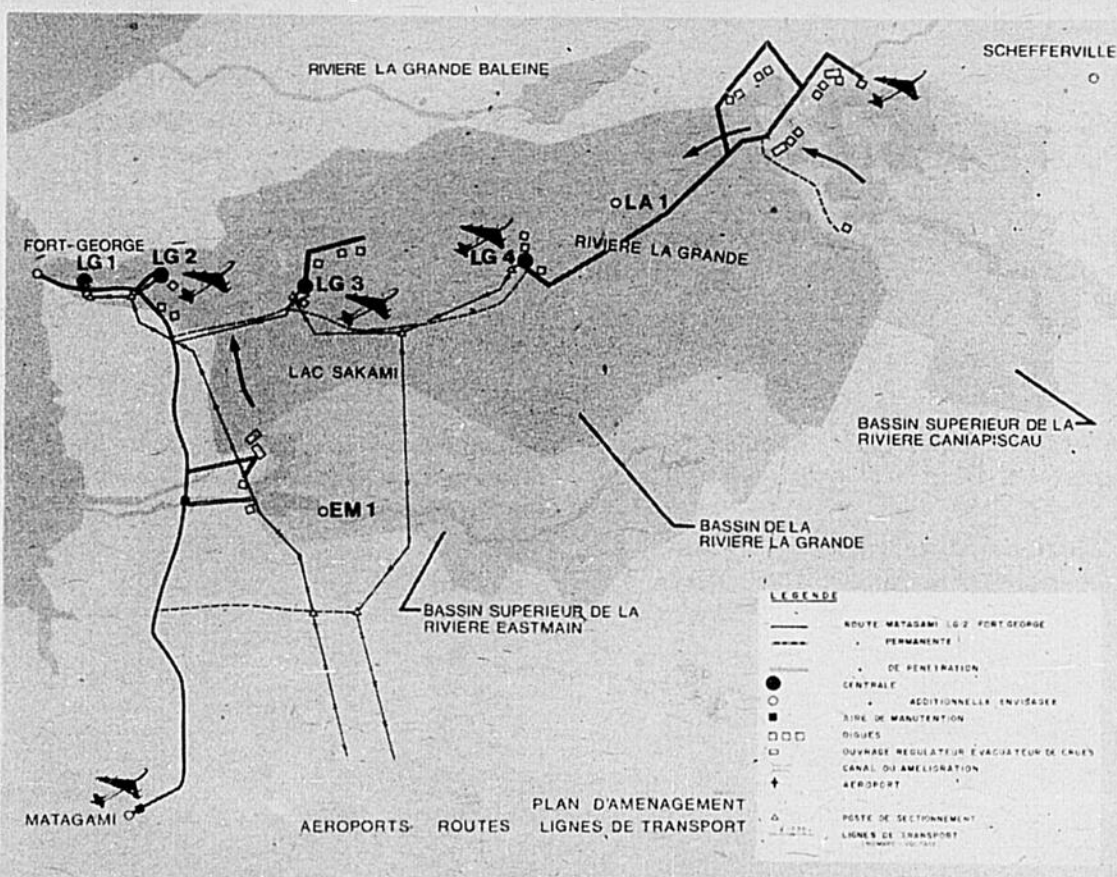
L'«aménagement» d'un territoire de près de 135,000 milles carrés, la construction de plus de 1000 milles de routes, de 80 milles de digues (le double de Churchill Falls), le transport de près de 84 millions de verges cubes de remblais (six fois plus que ce qui a servi à construire les îles d'Expo 67) et la construction de plusieurs villes et campements permanents ou temporaires, en gros (c'est le cas de le dire!) c'est ça que Bourassa a décidé d'entreprendre... La décision formelle a été sanctionnée par la LOI 50, passée LE 14 JUILLET 1971 et qui créait alors la SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES (SEBJ) à qui ce beau projet devait être confié.

Depuis cette décision, de nombreuses modifications ont été apportées au projet. Plusieurs «négociations» ou tractations jusque-là secrètes ont été révélées en ce qui concerne la gestion, le financement et la politique d'embauche dans toute cette affaire. Bref, «la folie du siècle» a fait couler beaucoup d'encre: Les droits des autochtones, l'environnement, la place de l'Hydro-Québec, la Bechtel, Paul Desrochers, la FTQ, etc. etc.

Si on essayait de s'y retrouver un peu dans tout ça? A travers toutes les déclarations, statistiques et autres, il est possible de faire certains recoupements pour y voir un peu plus clair.

**DE QUOI IL S'AGIT AU JUSTE, COMBIEN ÇA VA COÛTER ET QUI VA PAYER?**

Le projet lui-même, tel que modifié après l'été 1974 et tel qu'il est en train d'être réalisé



consiste à capter les eaux des rivières Caniapiscau, Grande Baleine et Opinaca pour les jeter dans la rivière LA GRANDE. Il s'agit alors de construire trois réservoirs géants et QUATRE CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES (LG1, LG2, LG3, LG4) SUR LA RIVIÈRE LA GRANDE qui produiront en tout 10,340 MÉGAWATTS d'électricité.

Tout cela fera que nous (?) aurons alors le deuxième plus grand complexe hydro-électrique au monde. Bon. Maintenant combien ça va coûter?

Le chiffre le plus récent (ça peut toujours changer, on commence à être habitué à ce que nos gouvernants battent des records) est de 11.9 MILLIARDS DE DOLLARS (en 1972 Bourassa disait 5.8 mil-

liards) juste pour l'aménagement de la rivière La Grande ce qui constitue, ne l'oublions pas, seulement la moitié du rêve initial que faisait Bourassa en 71-72.

Ce 11.9 milliards est, toujours selon les chiffres officiels (bien sûr, il n'y en n'a pas d'autres), réparti comme suit: (voir tableau ci-contre)

Autre petite question, comme ça, en passant, qui va

payer pour ça?

Il est prévu que le financement dans les premières années doit être entièrement assumé par l'HYDRO-QUÉBEC qui peut, pour cela, se servir de ses propres fonds (comptes d'électricité) ou des fonds publics (impôts, et caisse de dépôt) ou encore émettre des obligations, ce qu'elle a fait le 5 décembre 1973 pour un montant de \$125 millions sur les marchés financiers américains.

Entre autres choses l'Hydro-Québec s'est engagée à investir \$700 millions dans le capital actions de la SEBJ.

Alors, on peut se demander (encore des questions indiscrettes) pourquoi la création de la SEBJ? Pourquoi l'Hydro-Québec n'a-t-elle pas pris toute l'affaire en mains tout simplement?

On peut avancer une petite hypothèse: Parce qu'il y avait d'autres gens (puissants et influents, surtout auprès du gouvernement Bourassa) qui étaient intéressés, pour diverses raisons, à mettre leur nez là-dedans. Voyons donc de plus près ce qu'il en est de cette fameuse création: la SEBJ.

**LA SEBJ: C'EST QUOI? C'EST QUI? ET POURQUOI?**

La SEBJ est la société chargée de la construction des installations hydro-électriques elles-mêmes et de tout le «management» du projet. Elle est une filiale à part entière de l'Hydro-Québec. Son président est M. Robert A. Boyd et ses principales composantes sont un comité de gérance (dont l'importance est plus grande que ce qui paraît sur l'organigramme) et six directions: —Ingénierie dirigée par P. Amyot de l'Hydro-Québec,

—ouvrages hydro-électriques par la SEBJ	\$5,336 millions
—intérêts	\$2,455 millions
—Infrastructure construite par la SDBJ (routes, villes, etc)	\$ 868 millions
—lignes de transport d'énergie (5 de 735 KW chacune vers Montréal) construites par l'Hydro-Québec	\$3,286 millions

—Bechtel	\$36 millions d'honoraires (fixes)
(selon une renégociation signée le 12 décembre 1974)	\$63.7 millions de "frais remboursables" (variables)
—Firme d'ingénieurs conseils Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés.	\$15.6 millions d'honoraires
(selon une renégociation signée le 13 décembre 1974)	\$144.5 millions de "frais remboursables"
—Hydro-Québec	\$46.7 millions de "frais remboursables"
—Autres firmes d'ingénieurs au Québec	\$128.5 millions
—SEBJ	\$130 millions

- Approvisionnement dirigée par R. Rousseau de l'Hydro-Québec,
- Ressources humaines dirigée par J. Bernier de l'Hydro-Québec,
- Construction dirigée par J. Anderson de la compagnie Bechtel Québec Ltée,
- Administration dirigée par J.S. Hanna de la compagnie Bechtel Québec Ltée,
- Programmation et contrôle dirigée par F. Hayfield de la Cie. Bechtel Québec Ltée.

Sur le dit comité de gérance on retrouve aussi M. Peter G. Behr, également de la Cie. Bechtel Québec Ltée.

Si on regarde maintenant au niveau du personnel de la SEBJ, les cadres supérieurs se répartissent comme suit: 29.6% provenant de la Bechtel, 38.3% provenant de l'Hydro-Québec, 24.7% provenant de la firme d'ingénieurs conseils Lalonde, Valois et associés.

En regardant cet organigramme, où les responsabilités et les postes de direction semblent divisés presque également entre l'Hydro-Québec et la Bechtel, la première idée qui vient à l'esprit est que la création de la SEBJ a été le meilleur moyen trouvé par le gouvernement Bourassa pour faire participer cette fameuse firme Bechtel à la réalisation du projet de la Baie James.

**MAIS QUI EST DONC CETTE COMPAGNIE LA "BECHTEL QUÉBEC LTÉE"?**

Les publications officielles du gouvernement du Québec déclaraient au moment de la création de la SEBJ que les contrats de gérance seraient donnés majoritairement à des firmes québécoises. La Bechtel Québec Ltée c'est bien chez nous, non? La BECHTEL QUÉBEC est une filiale à part entière de la MULTINATIONALE BECHTEL de SAN FRANCISCO, implantée dans plusieurs régions du monde et dont le président, Stephen Bechtel Jr., siège sur plusieurs conseils d'administration entre autres ceux de la General Motors Company et de la Hana Mining Company (dont l'Iron Ore est une filiale).

Bon. Mais à part le fait de

détenir des postes importants à la SEBJ, que fait la Bechtel à la Baie James? Elle "manage", c'est-à-dire qu'elle participe à la gérance du projet, moyennant rémunération bien sûr.

Dans le budget global de la "folie du siècle", environ 10% est alloué aux FRAIS DE GÉRANCE, soit un montant de \$565 MILLIONS DE DOLLARS répartis comme suit: (voir tableau en haut de la page)

Donc pour ce qui est de la SEBJ, résumons-nous:

- elle appartient entièrement à l'Hydro-Québec
- elle est financée entièrement par l'Hydro-Québec (donc à même des fonds publics)
- elle regroupe, à sa direction et dans son personnel cadre près de 50% de gestionnaires ou "managers" provenant de l'entreprise privée, en particulier de la Bechtel

—elle paie plus de \$380 millions aux entreprises privées pour leur aide dans le dit "management" (dont près de \$100 millions à la Bechtel). Et \$50 millions à l'Hydro-Québec.

Bref, elle permet à la Bechtel d'exercer dans les faits (malgré les démentis vigoureux du gouvernement et de M. Boyd) un contrôle et une influence certaine, tout en récoltant des bénéfices non moins certains dans toute cette affaire.

Et le tout sans trop de risques puisque la SEBJ n'"appartient" pas légalement à la

vers projets de construction d'usines d'uranium enrichi.

—La Brinco a parlé, à plusieurs reprises dans ses rapports annuels depuis 1970, de la possibilité de construire une usine d'uranium enrichi "quelque part" au Canada "si le gouvernement canadien le veut bien."

Ça c'est maintenant la grande question... et le grand sujet de discussions entre Trudeau et Bourassa: le gouvernement canadien veut-il ou non



Toute l'énergie produite est censée, nous a-t-on dit, répondre strictement aux besoins du Québec. Mais à quels besoins? aux besoins de qui? Il est clair en tout cas qu'une usine d'aluminium (et encore plus d'uranium enrichi) consomme plus que les ouvre-boîtes électriques! En fait une usine d'uranium enrichie prendrait la 1/2 du pouvoir électrique produit à la Baie James.

M. Bourassa, qui a vu récemment son beau projet critiqué et remis en question par certains parlementaires, s'est fâché (ça lui arrive) et a déclaré que le projet de la Baie James était absolument essentiel pour l'industrie au Québec. Il a ajouté:

*"Est-ce que le chef de l'opposition voudrait qu'on soit forcés de fermer nos entreprises, nos industries, nos hôpitaux, nos écoles?"*

Le pathos, bien sûr, la larme à l'oeil, les hôpitaux et les écoles fermées... Mais de quoi s'agit-il d'abord, en premier? De "nos" entreprises, "nos" industries, bref des capitalistes québécois et des "investisseurs étrangers".

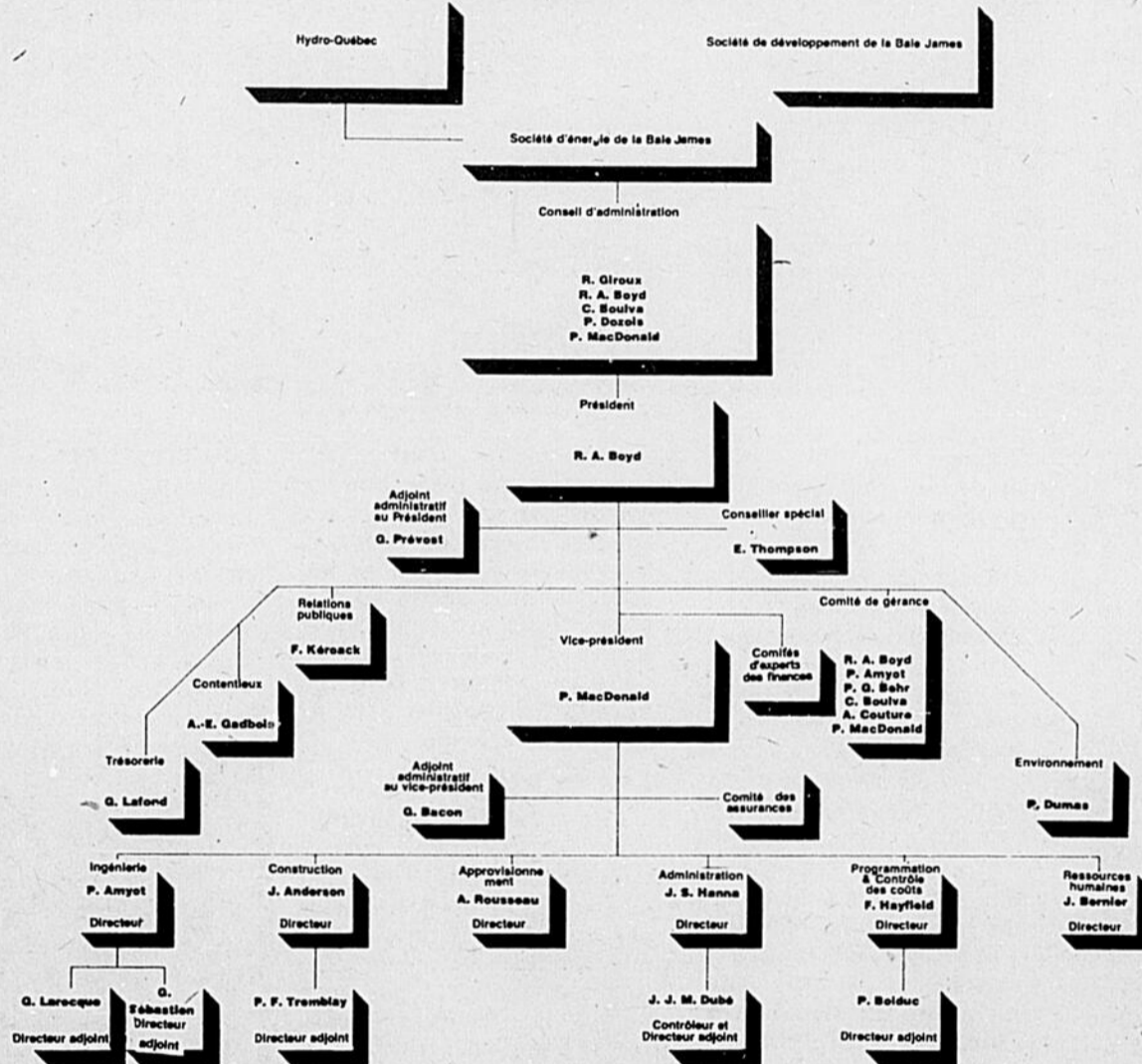
Il faut, selon Bourassa, que le gouvernement du Québec prenne en mains, finance, construite l'infrastructure hydro-électrique nécessaire au fonctionnement dans l'avenir des entreprises capitalistes d'ici et d'ailleurs. La population va donc payer (impôts, régime des rentes, comptes de l'Hydro et autres) pour assurer aux entreprises un flux abondant, régulier, continu et... à bon compte d'électricité.

Et puis cette électricité payée par l'argent de la population et produite par le travail des ouvriers, va être vendue à un "taux préférentiel" aux entreprises comme la National South Wire (pour prendre un exemple récent) à qui l'Hydro a promis un plafond de 7% de hausse des coûts d'électricité (alors que la hausse générale prévue est de 10%).

**TOUT SOUMETTRE À LA "FOLIE DU SIÈCLE": LES OUVRIERS ET LES AUTOCHEQUES**

Quand on voit ainsi clairement dans l'intérêt de qui et

### Organigramme général



Bechtel. Ainsi, en cas de faute ou d'erreur de sa part, la responsabilité de la Bechtel est plafonnée par contrat à la somme astronomique de... \$2 millions de dollars!

### LES OBJECTIFS À LONG TERME OU LE FOND DE L'AFFAIRE

Face à cette "drôle de situation" on peut se demander pourquoi la Bechtel? Quel est son intérêt à plus long terme dans ce projet à part les honoraires immédiats?

Là-dessus on ne peut que faire quelques recoupements de divers faits et... s'interroger:

- La Bechtel, ainsi que la compagnie Rio-Tinto Zinc (liée au groupe Rostchild et dont une des filiales est la cie. Brinco ayant participé au projet de Churchill Falls) est engagée en France, en Australie et aux U.S.A. dans di-

faire pour ces dites multinationales une usine d'uranium enrichi? L'affaire n'est pas encore réglée mais il est incontestable qu'elle est "dans l'air".

Il est clair en tout cas que le gouvernement prévoit un quelconque "développement industriel" dans la région de la Baie James. Tout l'aménagement (routes, villes, etc) fait par la SDJB (Société de développement de la B.J.) n'est de toute évidence pas seulement temporaire.

Dans un rapport sur "les impacts sociaux du projet d'aménagement de la Baie James" fait par Pierre Dumas, ingénieur, il est prévu, parmi les "autres utilisations du territoire" possibles:

*"des possibilités de développement industriel sur place à cause de l'accessibilité et de la source d'énergie."*



dans quel but le gouvernement du Québec se lance dans un tel projet on ne s'étonne plus qu'il prenne tous les moyens possibles de s'assurer une main-d'oeuvre stable et contrôlée pour sa réalisation. On ne s'étonne pas non plus que Bourassa trouve "tout à fait normales" les pressions exercées par Michel Guay et Normand Bolduc, adjoints immédiats de Paul Desrochers (la célèbre "éminence grise" du gouvernement Bourassa) sur le directeur du bureau de placement pour lui faire embaucher des "chums". Comme le dit lui-même notre cher premier ministre indigné:

*"Si nous en sommes rendus à ne plus être capables de procurer de l'emploi aux gens sans se faire soupçonner, je ne sais plus où on va!"*

En effet! Où va-t-on! Quand on voit quelles grandes préoccupations de sauvegarde du capitalisme et des intérêts des "investisseurs étrangers" animent ce même premier ministre, on comprend aussi qu'il ne porte aucun intérêt aux populations autochtones qui, elles, ne font pas de "projets du siècle" et qui se contentent de vivre de chasse et de pêche.

On peut même penser, si on se fie à ses déclarations, qu'il ne comprend tout simplement pas comment ces populations peuvent avoir un quelconque droit sur ces terres. Ainsi il déclarait, au moment où il avait été enfin forcé de négocier avec les Indiens et Inuits, qu'il leur accordait \$40 millions répartis sur dix ans et \$60 millions "tirés de l'exploitation des ressources naturelles" en dédommagement pour la perte de ces territoires "sur lesquels (disait-il) ils (les autochtones)



ne détiennent pas un titre de propriété indiscutable!"

Décidément notre premier ministre est incapable de raisonner autrement qu'en capitaliste!

loppement capitaliste, qui germent dans sa tête.

Si on se résume on voit donc que tout le monde va payer: les Indiens et Inuits par la perte de leur territoire et de leurs condi-



Un petit camp à la Baie James...

Le juge Malouf avait pourtant déclaré clairement dans son jugement que:

*"Avant de commencer à considérer le titre indien comme relié aux terres sujet à litige, on doit avoir à l'esprit que le peuple indigène sur ce continent et dans les différentes régions du monde a traité de titre de propriété d'une manière différente de la nôtre".*

En effet les autochtones n'ont jamais "acheté" ces terres ni "conquises" (puisque ils y étaient les premiers habitants) et ils n'ont pas de contrat de propriété passé devant notaire. C'est simplement leur territoire, c'est-à-dire le lieu où ils vivent, chassent, pêchent et trappent. Ce fait a été reconnu, comme le rappelle aussi le juge Malouf, par le gouvernement canadien, qui a mis de l'avant la nécessité de négocier avec les Indiens toute nouvelle perte de territoire pour eux. Et cette nécessité avait été formellement acceptée par le gouvernement du Québec lorsque le 1er avril 1912, par la loi de l'extension des frontières du Québec, le territoire de la Baie James lui est revenu.

Mais tout cela n'était pour le gouvernement du Québec que de petits ennuis qu'on pouvait bien ignorer ou, au pire, régler à coup de quelques millions...

Et ces histoires d'autochtones, d'environnement, de chasse et de pêche, n'avaient visiblement pour lui qu'une importance minime en regard des "grands projets" de déve-

loppement capitaliste, qui germent dans sa tête. Enfin, il y a les Amérindiens (5 à 10% selon les camps) de la région ou d'ailleurs qui y travaillent pendant une partie de l'année.

Caniapiscau à l'est. En gros on peut dire que sur toute l'étendue de ce territoire, il n'existe pas moins d'une soixantaine de campements ou chantiers qu'on pourrait diviser en deux catégories: les grands chantiers du type LG1, LG2, LG3, LG4 où s'élèveront les barrages et où les travaux nécessitent beaucoup de moyens techniques et de main-d'oeuvre, et les petits campements tels ceux du Lac Desautiers et du Lac Brisay par exemple qui pullulent sur le territoire et qui servent aux travaux préliminaires d'aménagement des digues qui retiendront les bassins et des routes qui en permettront l'accès. Ce dernier type de campement sert surtout à l'exploration et au forage, à l'arpentage et aux essais sismiques jusqu'à ce que l'avancement des travaux permette la construction des routes et des digues elles-mêmes.

Dans ces deux types de

campements où on peut compter de 15 à 2000 personnes selon leur importance, on retrouve généralement les travailleurs de la construction qui ont construit, achèvent de construire ou entretiennent le camp et les autres travailleurs qui selon les campements sont journaliers, foreurs, arpentiers, cuisiniers, terrassiers, pilotes, etc...

### Les conditions de travail

En général on peut dire que tout le monde travaille 12 heures par jour et ce, 7 jours par semaine sans compter les journées de 15, 16 ou 17 heures qui, dépendamment de l'avancement des travaux ou de l'état du budget de la SEBJ peuvent être assez fréquentes. L'ouvrage lui-même est en général assez exigeant d'autant plus que la majorité des ouvriers travaille à l'extérieur et qu'à la Baie James le temps beau et chaud est chose rare.

Sans compter les cent mille piqûres quotidiennes de moustiques, guêpes, taons ou frelons de toutes sortes. Par ailleurs, comme les travaux exigent la plupart du temps

communication avec la base à leur disposition de sorte qu'en cas d'accident, ils doivent se débrouiller seuls et attendre que l'hélicoptère revienne... 12 heures après... et si par

En fait de loisirs, en plus de la pêche que plusieurs pratiquent lorsqu'ils en ont le temps après leur ouvrage, il y a les films, qui sont soit quotidien dans les grands camps,



camarades de travail. Ce délégué a comme devoir de défendre les travailleurs et de faire part au foreman des plaintes ou revendications immédiates des ouvriers. Lorsqu'il y a un grief, c'est lui qui le rédige. Ça ne sert généralement à rien puisqu'avant qu'un grief soit jugé, cela prend de longs mois, soit tout juste ce qu'il faut pour les travailleurs ne soient plus là. À la Baie James quoi qu'il en soit, le délégué syndical tient plus d'une relique folklorique que d'un véritable défenseur des droits des travailleurs. Un Syndicat comme les Métallos Unis D'Amérique qui regroupe les travailleurs (ils n'ont pas le choix) de l'Hydro-Québec et de la S.E.B.J. n'a plus besoin de présentation aujourd'hui, tout le monde ou à peu près étant fixé sur la scléroté avec laquelle il se précipite pour défendre les ouvriers qui le font vivre: on n'a qu'à se rappeler Canadien Steel "Carter White Lead" où ce syndicat international a refusé d'appuyer "ses" travailleurs en grève. C'est d'ailleurs chose admise dans ce syndicat que de voir un ancien président de local devenir foreman de camp.

La Baie James, ça n'est pas l'Eldorado, ni le Klondike non plus, n'allez surtout pas vous imaginer ça. Chaque dollar rapporté de là-bas est bel et bien gagné et sué. Les travailleurs à peu de choses près sont payés aux mêmes taux horaires que partout ailleurs. La seule différence réside dans le fait que tous travaillent au moins 84 heures par semaine. Vous êtes d'ailleurs obligé d'y rester deux mois au moins si vous ne voulez pas voir le prix de vos billets d'avion retanché de votre salaire. La Baie James, c'est payant, mais c'est une prison...



Le seul moyen de transport efficace sur les lieux de travail...

que les travailleurs s'éloignent du camp il n'existe dans la très grande majorité des cas, aucune installation sanitaire sur les lieux de travail. De plus, dans les camps éloignés d'exploration, les ouvriers qu'on déplace en hélicoptère à des distances allant jusqu'à cinquante milles du campement, n'ont aucun moyen de

malheur durant la journée le temps tourne à l'orage ou à la tempête, ils peuvent toujours prier afin qu'on n'attende pas au lendemain pour venir les chercher. D'autre part, dans les petits camps, il n'existe pour tout aménagement d'urgence en cas de maladie ou de blessure qu'une trousse avec des "plasters" et de l'iode. Il n'y a pas d'infirmier et l'hôpital le plus près est toujours à des distances énormes (ex. 180 milles de Brisay à Schefferville) qu'on doit franchir en avion ou en hélicoptère en admettant qu'il y en ait de disponible au moment où on en a besoin et en supposant qu'il fasse beau. C'est ce qui a fait dire à plusieurs qu'on aurait dû installer un hôpital plutôt qu'une taverne à LG2.

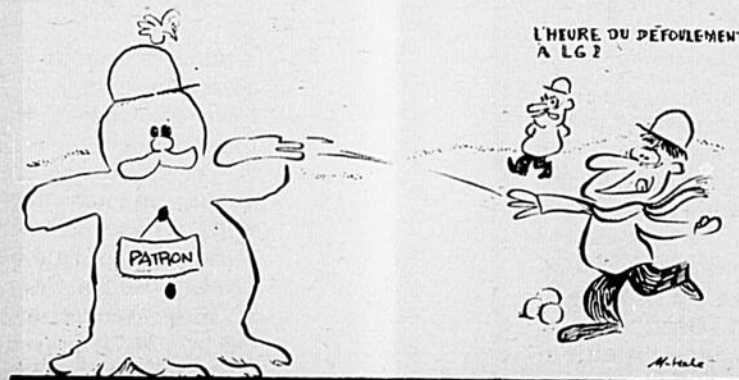
### Les conditions de vie...

Pour ce qui est du logement, dans les petits camps, les travailleurs logent à quatre dans des tentes alors que le foreman a une chambre d'aménagée dans l'office (en bois) et qu'on fait construire des "chalets" pour les parties de pêche des boss. Comme l'expliquait un des travailleurs rencontré: "On n'a rien contre le camping mais la pluie et le vent, ça t'empêche de dormir tellement ça fait de bruit. La nuit, ça descend jusqu'à 35-40 pis y fait pas que tu chauffes trop la truie si tu veux pas qu'elle te pète dans la face. La toile de tente, c'est ben beau mais c'est transparent. Le soleil se couche à 11 heures pendant l'été et il se lève à trois heures. Ça fait des nuits courtes."

### La représentation syndicale

Généralement, (c'est surtout remarquable dans les petits camps) il y a un foreman responsable du camp et un foreman par spécialité de travail, un foreman pour le forage par exemple.

Chaque camp a son délégué syndical. Il s'agit d'un travailleur élu (supposément) par ses



### Les chantiers...

À la Baie James, tous ces travailleurs sont regroupés dans une série de campements à travers tout le territoire couvert par le projet d'aménagement, c'est-à-dire de Matagami au sud jusqu'à la Grande Baleine au nord, de Fort Georges à l'ouest jusqu'à la

ditions de vie; les ouvriers par leur travail; la population en général par ses impôts et ses comptes d'électricité, pour que les capitalistes locaux et les multinationales intéressées par notre "belle province" puissent être bien alimentés en électricité et continuer à faire des "profits raisonnables" sur le dos des travailleurs.

### Les travailleurs...

Les grands projets hydro-électriques tels la Baie James, le complexe Manic-Outardes ou Churchill Falls nécessitent par leur ampleur un nombre imposant de travailleurs de toutes catégories. C'est ainsi qu'à la Baie James par exemple, la plupart des travailleurs sont des travailleurs itinérants en ce sens qu'ils ne travaillent, en majorité, que sur les grands chantiers du genre. On peut y trouver des bûcherons professionnels qui passent pratiquement leur vie dans les bois, de même que des foreurs qui travaillent normalement dans les mines et qui ont l'habitude de se promener d'un bout à l'autre du continent pour gagner leur vie (Colorado, Thompson Alberta, Churchill Manitoba.). Ces ouvriers viennent surtout de la région de l'Abitibi.

Il y a bien sûr aussi les travailleurs des différents métiers de la construction (plombier, ferrailleur, électricien, menuisier, etc...) qui viennent dans ce genre de chantier, attirés par les conditions de salaire.

Il en va de même pour les étudiants qui, pendant l'été, y travaillent en assez grand



Travailleurs relaxant dans leur tente...



# LA PARTIE DE PECHÉ...

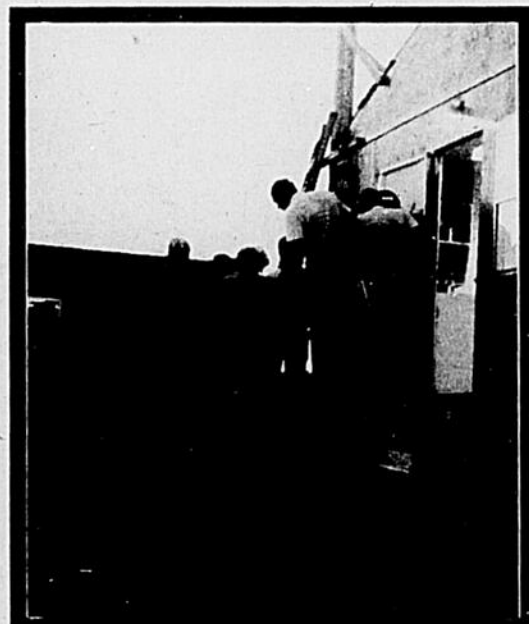
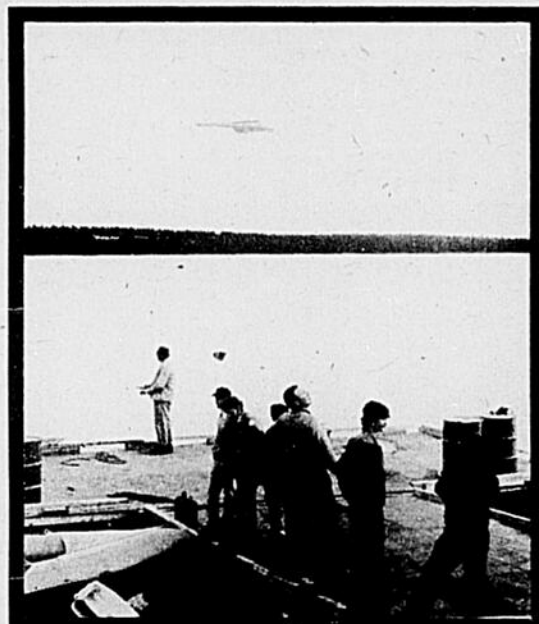


Le camp Fontanges est un camp d'exploration et de forage situé à l'extrémité est du territoire couvert par le projet d'aménagement de la Baie James. À l'été 74, une quarantaine de personnes au maximum y travaillait. Leur travail consistait surtout à explorer la région à partir de relevés topographiques et à analyser la qualité du sol dans les différents endroits où on avait prévu

ron) allaient pêcher en hélicoptère (6 hélicoptères à \$250 de l'heure, salaire du pilote non compris) toute la journée et que ça a duré deux jours, si vous comptez le salaire des hommes qui ont été affectés à faire le ménage du chantier durant une semaine, avant l'arrivée des "pêcheurs" et celui des ouvriers chargés de construire, de peindre et d'installer les "chalets", si vous



D  
E  
S  
B  
O  
S  
S  
...



À  
N  
O  
S  
F  
R  
A  
I  
S  
!

d'installer des digues et des voies d'accès. Ce campement de tentes est situé à 350 milles à l'est de LG-2 et à 175 milles à l'ouest de Schefferville. Le travail qui s'y fait est effectué dans le but de créer le "réservoir Caniapiscou" en retenant les eaux du bassin supérieur du fleuve du même nom. Cette élévation permet ainsi de transférer les eaux du bassin de la Caniapiscou dans celui du fleuve Grande Baleine lequel est ensuite transféré à son tour dans le fleuve La Grande.

Ce camp est un des plus éloigné en termes de distance et par le fait même un des plus isolés. L'été dernier, ce camp n'a pas servi seulement à ce pourquoi il avait été installé. Il fut le théâtre d'une "partie de pêche" pour boss et invités qui ne manqua pas, par son déploiement et les dépenses qu'elle occasionna, d'écoeurer les travailleurs qui étaient stationnés à cet endroit. Mentionnons d'abord, à titre de renseignement que le seul moyen de parvenir jusqu'à ce camp est d'utiliser l'avion de brousse qu'on prend soit à Schefferville soit aux environs de LG-2, endroits qui sont accessibles de Montréal par vols réguliers.

La "partie de pêche" dont nous parlons ici, a au bas mot coûté environ \$100,000 aux payeurs de taxes québécois et ce, pour diverses raisons. Par exemple, un mois avant l'arrivée prévue des "invités", on fit venir de Schefferville des panneaux de bois qui devaient servir à construire deux camps destinés à recevoir les "pêcheurs". En calculant, en tenant compte de l'éloignement, les coûts de transports et d'essence (environ 12 dollars le gallon au camp Fontanges) on peut facilement évaluer que les camps en question ont coûté en bois seulement, \$12,000. Mais ça n'est rien puisqu'on a fait venir des sommiers et des matelas spéciaux pour ces invités qui n'auraient pas doute pas apprécié de coucher sur des lits du même genre que ceux des travailleurs. En plus, comme si cela ne suffisait pas, on poussa la blague jusqu'à faire venir une douzaine de gros lazy-boy en cuir (avec vibrateurs auto-massants s.v.p.) soit environ un par chambre d'invité. Et ne vous imaginez pas qu'on a tout mis dans le même avion: impossible! Seuls des hydravions du type Hotter, Beaver ou Cessna peuvent durant l'été se rendre à ces camps. Calculez alors un peu le nombre de voyage que ça a dû prendre, pour le bois, les matelas, les sommiers, les lazy-boy et bien sûr les invités. Ces messieurs arrivés, on a dû engager quelques 4 ou 5 employés de plus à la cuisine, en plus de faire venir d'on ne sait où un buffet composé de pièces montées et d'autres bébélles du même genre qu'on n'est pas habitué de voir dans des chantiers. Sans compter les caisses de vin (Château-neuf du Pape SVP) et le bar (eh oui?). Si vous calculez qu'en plus ces messieurs (une vingtaine envi-

Q  
U  
I  
P  
R  
É  
S  
I  
D  
E  
N  
T  
!

n'oubliez ni le salaire des pilotes d'hélicoptères, ni ceux des pilotes d'avions ayant amené là les "invités" ni les salaires de ceux qui ont eu à voir de près ou de loin à l'élaboration de cette partie de fun pour grands boss, eh bien vous allez sûrement obtenir un résultat qui jouera dans les \$100,000.

Ah oui! Les invités! Parmi eux, il y avait Roland Giroux, président de l'Hydro-Québec et membre du C.A. de la S.E.B.J., un certain monsieur Rouleau de Santé-Hydro, monsieur P. McDonald membre du C.A., vice-président et membre du comité de gérance de la S.E.B.J., messieurs Guida, Delassera et Dextrase, moyens boss à la S.E.B.J., à l'Hydro, ou à la S.D.B.J., et leurs invités M. Goudreau Général des Forces armées canadiennes et Jean Béliveau, joueur de hockey à la retraite, vice-président de Canadian Arena et vendeur d'assurances dans les grands chantiers. Et il y en avait bien d'autres qu'il serait sûrement amusant d'identifier.

Ceci ne surprendra peut-être pas tout le monde finalement. Seulement nous, on trouve bizarre que les boss d'une société d'état se paient des voyages de pêches royaux avec l'argent du peuple. Faut-il se surprendre que Giroux lui-même l'été dernier ait parlé de 20 milliards de dollars comme coût final de réalisation du projet de la Baie James? On aura encore le culot de dire à tout le monde de se serrer la ceinture et de ne pas être trop exigeant, d'être compréhensif parce que, supposément, on est en période de crise. Qui c'est qui charrie là-dedans?

PS.: Ces messieurs ont pris environ trois poissons chaque dont du saumon de l'Atlantique, de la truite grise et de la mouchettée. Leur équipement de pêche et les guides indiens étaient fournis par la S.E.B.J. ou l'Hydro. Ça revient pas mal cher du poisson!



# La Cour Suprême du Canada devant la Loi des Indiens.

Le 28 janvier 1975, la Cour Suprême du Canada rendait un jugement important concernant l'application de la Loi des Indiens.

Jusqu'à ce jour, lorsqu'un Indien mourrait sans testament, les règlements édictés en vertu de l'article 42 de la Loi des Indiens (R.S.C. 1970, c. 1-6) déléguaient l'administration de la succession dudit Indien à un officier du Ministère des Affaires Indiennes. C'est dire qu'aucun Indien ne pouvait devenir administrateur de ces successions. Or, la Déclaration canadienne des Droits (1960) S.C. 8-9 Eliz. 11, Cap. 44) affirme l'égalité de tous devant la loi et rend inopérant tout article de loi enfreignant ce principe.

En 1970, la Cour Suprême du Canada avait jugé dans

l'arrêt **Drybones** (1970) (S.C.R. 282) qu'un Indien est privé de ce droit à l'égalité devant la loi contrairement aux principes de la Déclaration canadienne des droits, s'il est coupable d'un délit criminel, du seul fait qu'il est de race indienne, alors que tous les autres Canadiens agissant de la même façon ne contreviennent à aucune disposition de la loi et ne subissent aucune condamnation. Ainsi la Cour Suprême déclarait inopérant l'article 94 de la Loi des Indiens qui rendait coupable d'une infraction un Indien trouvé 1) en possession de spiritueux, 2) ivre, ou 3) fabriquant, hors d'une réserve, des spiritueux.

Suite à cet arrêt, la Cour Suprême du Canada, en toute prudence, bien indiqué dans l'arrêt **Lavell** (1973) (38 D.L.R.

3rd 481) que le Parlement fédéral, en définissant le statut des Indiens, peut, sans entrer en conflit avec la Déclaration canadienne des Droits, établir des distinctions entre différents liens de mariage, celles-ci étant raisonnables en regard du but légitime de la loi. En d'autres termes, certains droits exclusifs ou privilèges tel que l'état civil ou encore l'usage et les avantages tirés des réserves peuvent être accordés, car ils résultent de la Loi des Indiens et ne contreviennent pas à la Déclaration canadienne des Droits.

En vertu de cette théorie, la Cour a jugé valide l'article stipulant qu'une Indienne mariant un Blanc perd son statut d'Indienne, au motif que cet article favorise l'usage et les avantages des réserves.

Dans l'affaire **Canard** présentée devant la Cour Suprême en mars 1974 et dont le jugement a été rendu en janvier 1975, la question en litige était de savoir 1) si l'autorité du Ministre des Affaires Indiennes dans l'administration de la Loi des Indiens crée une inégalité et 2) si, dans ce cas précis, la Loi des Indiens a été interprétée en accord avec la

Déclaration canadienne des droits.

En réponse à la première partie de la question, la Cour a jugé qu'en permettant à un Ministre, plutôt qu'à une Cour provinciale, de juger qui sera l'administrateur de la succession d'un Indien, la Loi des Indiens crée une procédure spéciale qui, cependant, ne constitue pas une discrimination. La Loi des Indiens, aux articles 42 et 43, donne le pouvoir au Ministre de nommer toute personne, y compris la répondante Mme Canard, administrateur de la succession d'un Indien décédé. En d'autres termes, si la répondante a été la victime d'une discrimination raciale, cette discrimination est de nature administrative et ne procédait pas de la Loi des Indiens.

Quant à la seconde partie de la question, la Cour a jugé que la Loi dans ce cas avait été interprétée en désaccord avec la Déclaration canadienne des Droits. Les règlements édictés en vertu de l'article 42 de la Loi des Indiens ne donnent aucun choix au Ministre, lorsqu'un Indien meurt sans testament, mais plutôt délèguent l'administra-

tion de la succession à un officier du Ministère des Affaires Indiennes. Aucune preuve démontrant pourquoi Mme Canard n'a pas été nommée administrateur de la succession de son mari n'a été faite et par conséquent la nomination de l'officier des Affaires Indiennes a été faite contrairement aux règles de justice naturelle et de la Déclaration canadienne des Droits. Ainsi les règlements ont été déclarés inopérants. Le ministre devra donc réétudier le dossier et procéder à nouveau à la nomination de l'administrateur de la succession de M. Canard et, cette fois, en ayant la possibilité de nommer tout citoyen canadien ou indien à ce poste.

Il ne faudrait pas croire que ces quelques jugements rendus par la Cour Suprême assurent la véritable égalité des Indiens avec tous les autres Canadiens. Il demeure qu'ils ont été conquis et qu'on leur a volé le pays et le mode de vie qui était le leur. Au contraire, les arrêts Drybones et Canard surtout ne font que remédier à une situation clairement discriminatoire. Maintenant qu'au niveau de la loi ces graves injustices ont été enrayerées, il ne faut pas oublier qu'au niveau de la vie quotidienne les Indiens sont accablés dans une position de défense face aux différents projets de développement des gouvernements canadien et québécois, qui peuvent bien écrire dans leurs lois que tout le monde est pareil devant la loi, mais qui favorisent l'entreprise privée au détriment de la population autochtone lorsque la possibilité de faire quelques dollars de plus se présente.



**david azerrad**

Opticien  
d'ordonnances

Dispensing  
Optician

3535 Queen Mary Rd.  
Coin  
Côte des Neiges  
Montréal

Tel. 731-3297

TAPETE-TOI  
UNE  
BROUVE!



## ASTROLOGIE

Depuis longtemps le postulat de l'influence astrale suscite de nombreuses controverses, et le débat est loin d'être clos.

Des professionnels de diverses disciplines n'ont pas hésité à se prononcer sur le sujet, quelques-uns contre, d'autres, de plus en plus nombreux, en faveur.

Dans le numéro de janvier février de URANUS, lisez: - DE L'INFLUENCE ASTRALE SUR L'ORGANISME HUMAIN par le Dr Th. Perrier - L'ASTROLOGIE SCIENTIFIQUE par Marcel Mercier, o.m.i., M Ps - MAO-TSE-TONG: Demain, la Chine... par Werner Hirsig - ESSAI DE PRÉVISIONS 1975: U.S.A. - CANADA par Jacques Cyr - GUIDE ANNUEL de Prévisions Le Capricorne - Le Verseau

URANUS: revue entièrement consacrée à l'astrologie. Disponible aux points de vente.

Abonnements - Informations  
La Revue URANUS enr'g.,  
7294, rue St-Denis,  
Montréal, P.Q. H2R 2E2  
274-8841

C'est rien, prends une pilule et retourne vite au travail, O.K!



# maladies industrielles: cause de plusieurs maladies sociales.

Le Comité de Soutien UdeM fait parti du Comité de Soutien aux Lutttes Ouvrières (CSLO). Né sur une base temporaire autour de la lutte à Firestone, le CSLO s'est rapidement transformé en une organisation permanente afin d'assurer un soutien de plus en plus organisé et de plus en plus large aux lutttes ouvrières, celles-ci devenant de plus en plus nombreuses et de plus en plus dures. Par la suite, des Comités de Soutien locaux ont fait leur apparition tant dans les Universités (McGill, UQAM, UdeM) qu'au

Cegep (Ahuntsic), tant dans les quartiers (St-Henri, Lachine), que dans les villes (Valleyfield).

L'objectif essentiel du soutien est évidemment d'aider les ouvriers à gagner leurs lutttes i.e. à obtenir la satisfaction de leurs revendications. Dans sa forme, le comité de soutien est une organisation démocratique ouverte à tous ceux qui sont intéressés à populariser et à soutenir les lutttes ouvrières en cours, d'en expliquer la signification et de mobiliser tous les étudiants, professeurs et employés de sou-

ten dans des activités visant à appuyer les ouvriers en lutte.

Les formes que peuvent prendre ce soutien sont multiples: Une de ces formes, c'est participer activement aux actions organisées par les travailleurs: piqueter devant l'usine, montrer sa solidarité avec les ouvriers en étant présents lors de leurs manifestations, et... fêter la victoire des travailleurs, comme à la Fête des gars des Engrais samedi dernier, ou comme celle des gars de Gypsum qui s'en vient. Une autre forme que peut prendre le soutien, c'est populariser les revendications des ouvriers, par l'entremise d'un dossier comme celui des Engrais, par des articles dans le Bulletin Solidarité (publié par le CSLO), ou en passant des tracts (comme celui sur les acquis de la lutte des gars de Gypsum).

Le soutien, c'est aussi inviter des ouvriers à venir parler de leurs lutttes et de leurs revendications. Ainsi, au premier semestre, le CS UdeM a organisé des assemblées de soutien où des gars de Gypsum et de United Aircraft sont venus expliquer les enjeux de leur lutte. De la même manière le CS UdeM a organisé jeudi dernier une assemblée sur les maladies industrielles.

Tout d'abord, un gars des Engrais du St-Laurent nous a parlé longuement des conditions de travail à l'intérieur de l'usine: Les effets néfastes sur la santé (insomnie, troubles digestifs) de l'horaire des shifts rotatifs (jour et nuit), les variations de température à l'intérieur de l'usine ("on crève l'été et on doit porter trois paires de mitaines l'hiver"), la pollution dans l'usine, tant due au gaz (les émanations d'acide sulfurique; d'acide fluorhydrique, des phosphates et d'ammoniacque rendent l'air irrespirable) que due à la poussière (dans le département d'expédition, la Cie. a été obligée d'installer de lumières clignotantes sur les pelleuses pour qu'on puisse mieux les distinguer à travers la poussière).

Puis un ouvrier silicosé de la bien connue Canadien Steel Foundries (mieux connue par les ouvriers sous le nom de "Cimetière de l'Est") est venu nous parler des problèmes d'un ouvrier atteint de maladie pulmonaire: aucune Cie ne veut l'embaucher ou le garder à l'emploi étant donné qu'il se fatigue rapidement, et par conséquent ne peut pas produire "suffisamment". Quand il va chez un médecin on lui dit que la silicose ne se traite pas et on le met dehors. Ce n'est que tout récemment qu'il a pu rencontrer un médecin qui accepte de lui faire suivre un traitement qui soulage sa condition.

Après ça, un médecin de la Clinique du Peuple (de St-Henri) a parlé des quelques normes de sécurité, qui ne sont même pas appliquées, par les Cies. En effet, seuls des inspecteurs mandatés par l'État ont légalement le droit de faire des prélèvements d'air, de prendre la mesure de bruit dans l'usine, de faire le constat de négligence des mesures de sécurité, etc. Les travailleurs eux-mêmes sont privés de

ce droit qui pourtant serait bien élémentaire: connaître leurs conditions de travail, travailler dans des conditions décentes... En parlant de conditions décentes, on a pu savoir que des 500,000 ouvriers qui manipulent ou qui ont manipulés l'amiante, 100,000 (1/5) mourront ou sont déjà morts d'un cancer du poumon, que 35,000 mourront ou sont déjà morts de cancer de la plèvre, que 35,000 mourront ou sont déjà morts de l'amiante. Ces chiffres parlent pour eux-mêmes, et ils montrent très clairement que la distinction qu'on peut faire entre maladie industrielle et maladie tout court n'est qu'artificielle: Dans les deux cas, la maladie dépend effectivement de l'organisation de la société et qui celle-ci privilégie (on sait que le cancer du poumon est celui qui tue le plus en Amérique du Nord... dépendant des quartiers, évidemment)...

Finalement, un représentant du syndicat de la Canadien Copper Refineries a parlé rapidement des circonstances qui ont entourés les empoisonnements à l'arsenic qu'il y a eu là-bas.

À la suite des quatre exposés, il y a eu une brève période de questions. Comme une bonne part de la centaine d'étudiants présents étaient des étudiants d'ergothérapie ou de médecine, les interventions dirigées vers les ouvriers portaient soit sur les conditions de travail de ceux-ci, soit sur ce que les ouvriers font pour s'organiser face à cette situation, soit sur les liens entre les maladies et la société...

La rencontre s'est terminée par une invitation à venir se joindre au Comité de Soutien, qui se réunit tous les vendredis aux Sciences Sociales au local 2403 à 12h30, et presque tous les lundis à 16h30 au local 2414 (Sciences Sociales).

## SOUTHERN COMFORT

### A chacun son "Comfort"

A chacun son goût, car voyez-vous, le Southern Comfort, on le mélange à tout ce qu'on aime si c'est liquide: jus d'orange, soda, lime, collins, cola, tonic — de quoi satisfaire tous les goûts. On l'aime aussi nature ou sur glace. Découvrez le goût exclusif du Southern Comfort, une Tradition du Sud.

Southern Comfort:  
un bar en bouteille.



Présentation du film

## CHASSEURS CRIS DU MISTASSINI

Judi, 27 février

Hre: 8.30

local 4325 (Sciences Sociales)

entraide universitaire mondiale

# Du pain, des jeux et une jeunesse pure...

Drapeau avait dit que les Jeux Olympiques ne pouvaient pas plus avoir de déficit que lui-même pouvait avoir un enfant. Il va avoir un gros bébé sinon des jumeaux! Et ce n'est sûrement pas l'inflation qui peut expliquer la hausse astronomique des Jeux: les financiers savent indexer leurs profits au coût de la vie (l'inflation est incluse dans les prévisions). C'est plutôt une pyramide de soumissions gonflées, de gros contracteurs à petits entrepreneurs: il y a de l'argent pour tout le monde! Ça aurait été pourtant bien simple pour éviter le déficit de changer le style, d'avoir des Jeux plus modestes, un village mobile ou réutilisable après (mais pas des habitations de luxe), un stade normal (on peut se passer d'estrade mobile sur coussin d'air).

On comprendrait à la rigueur que Drapeau qui se maintient au pouvoir de projets mégalomanes en projets mégalomanes, tienne mordicus à son joujou, mais pourquoi Bourassa et co., eux qui aiment tant des choses rentables, n'ont-ils pas insisté pour que les Jeux évitent le déficit? C'est parce que les Jeux, tels qu'ils sont, sont "rentables", ils "relancent l'économie".

En plus des cachets des "artisans", comme Taillibert qui empoche 1 million, de Drapeau et des autres qui doivent sûrement toucher un pourcentage par-ci par-là, de la caisse électorale du Parti civique qui se renfloue, des gros entrepreneurs qui gonflent leurs coûts, des petits entrepreneurs qui essaient de faire pareil etc... les Jeux vont permettre, comme dans le temps de l'Expo, un florissant marché de chasse aux concessions, d'hôtels vite construits, d'éphémères restaurants, qui tomberont au bout de deux ou trois semaines.

À plus long terme, c'est grâce à des grands travaux comme les Jeux Olympiques (avant c'était l'Expo, la Manic) que le gouvernement réussit à abaisser le chômage, à "faire marcher l'économie". Le Québec est l'économie occidentale qui repose le plus lourdement sur la construction (financée par l'État) pour survivre.

Mais cela n'est que le sommet de l'iceberg. Ce

n'est pas pour enrichir fraternellement tous les Jean Drapeau du monde tous les quatre ans que les gouvernements maintiennent l'institution des Jeux Olympiques. Le fond de l'iceberg, ce n'est pas à qui rapportent FINANCIÈREMENT les Jeux, mais à qui ça rapporte POLITIQUEMENT ET IDÉOLOGIQUEMENT.

Toutes les valeurs que véhicule "l'Idéal Olympique" sont les valeurs qui maintiennent l'emprise idéologique de la classe dominante. En effet le fondement du sport olympique et du sport en général, c'est la compétition entre individus. Ce qui est véhiculé par le sport est ce qui a toujours servi de

amis, c'est la détente, le plaisir physique et mental. Mais les sports qu'on pratique (hockey, ballon-balai, baseball, ping-pong) ne donnent pas que cela. La base de nos sports est avant tout le désir de gagner, ce qui fait que s'introduit la compétition, l'agressivité et que les gestes, les efforts sont motivés par le pointage. Ainsi, les comportements qu'on nous inculque dans l'activité sociale ou professionnelle, on nous les inculque aussi dans le jeu: il n'y aura pas de plaisir pour le plaisir...

L'Idéal Olympique a été exprimé par le père des Jeux Olympiques modernes, le Baron de Coubertin. Ils de-

des fortunes pour avoir leur équipe, c'est qu'ils ont compris que l'enjeu idéologique et politique en vaut la chandelle...

Les jeunes athlètes qui vont aux Jeux sont censés être la crème de la jeunesse, des jeunes qui ont pu, après un intense entraînement, se hisser et se distinguer suffisamment pour être sélectionnés. Mais dans le fond, qu'est-ce que c'est un jeune athlète, "avenir de la nation", "dynamique et sain"? C'est un jeune, qui passe des heures chaque jour à faire les mêmes mouvements, de mieux en mieux, de plus en plus vite, comme un ouvrier d'usine: chronométré et contrôlé.



justification au capitalisme: pour réussir il faut être meilleur que les autres, les surpasser. C'est le reflet d'une société où tous les rapports humains ne sont pas faits d'entraide, de solidarité, de travail en commun, mais de lutte continue entre individus pour la réussite.

Cela est évident dans le cas du sport professionnel qui tout en encourageant la passivité et l'apathie du public montre des sportifs dont tous les efforts sont déterminés par le salaire qu'il y a au bout. Mais c'est aussi vrai dans le cas du sport qu'on pratique tous les jours. Ce qu'on recherche au départ en pratiquant un sport entre

vaient regrouper, dans une atmosphère fraternelle, des jeunes gens venus de tous les pays qui pratiquaient le sport non pour l'appât du gain, mais pour le sport lui-même.

À l'époque en effet, les jeux regroupaient surtout des jeunes gens de bonnes familles qui avaient les moyens de se rencontrer d'un pays à l'autre tous les quatre ans pour faire de la boxe et du cheval. Inutile dire que tous les pays n'étaient pas représentés.

Si, à l'heure actuelle les Jeux ont changé, si "les pays riches tendent la main à leurs frères" et si tous les gouvernements dépensent

Il n'a en général le temps pour rien faire d'autre, pas de sorties, pas d'études, pas de lectures, etc... Il est dominé à peu près totalement par des instructeurs, des entraîneurs qui "savent ce qui est bon pour lui" et qui reglent en général tous les aspects de sa vie "pour pas qu'il perde sa forme".

Entre autres, un athlète doit rester pur. Sous le prétexte du rendement sportif, on les oblige à l'abstinence sexuelle (ce qui ne s'appuie sur aucune preuve). C'est pour cela qu'il y aura deux villages olympiques, un pour les gars, un pour les filles. Et il est strictement défendu de se promener dans

le village de "sexe opposé"... même l'UdeM n'ose plus faire ça aux résidences!

Mais l'embrigadement de la jeunesse que tente de réaliser l'olympisme va plus loin que cela. Quand on regarde les cérémonies d'ouverture des Jeux, le faste majestueux, les uniformes, les athlètes en rang, on pense tout de suite aux grandes cérémonies allemandes des années trente: drapeaux, fanfares et médailles, comme à l'armée.

La similitude entre le faste olympique et la cérémonie militaire est frappant. C'est que, en plus de la valorisation de l'obéissance et de la discipline que prône le sport olympique, le contenu nationaliste des Jeux est extrêmement fort. Les Jeux ne sont pas des compétitions fraternelles entre individus, comme on veut nous le faire croire, mais des affrontements entre nations qui cherchent du prestige par la chasse aux médailles.

Ce n'est pas le sportif un tel qui a bien couru, c'est une médaille d'or pour l'URSS. On n'a pas vu souvent des pays envoyer des athlètes dans des sports où ils sont nuls: on ne va pas aux Jeux pour jouer, mais pour gagner. L'affrontement entre nations est renforcé par l'insistance mise sur les drapeaux et les hymnes nationaux.

C'est pourquoi lorsqu'on parle de l'olympisme comme moyen de rapprocher les peuples, c'est de la bullshit. Les Jeux servent de lieu d'affrontement entre grandes puissances et de masque à l'exploitation sous le couvert de la fraternité. Il suffit d'écouter la radio ou la télévision pendant les Jeux: c'est là que le chauvinisme et la xénophobie atteignent leur comble.

Et quand on regarde l'histoire de Jeux, on voit que la "fraternité entre les peuples" a souvent servi à masquer la répression: à Mexico, où la police a tué plusieurs centaines de manifestants étudiants; à Munich où la police a finalement décidé de mitrailler tout simplement les palestiniens et leurs otages, et peut-être bientôt à Montréal, où la RCMP, la Sûreté du Québec, l'armée canadienne, la CIA et le FBI travaillent déjà ensemble (comme ils l'ont eux-mêmes déjà annoncé dans la presse). On n'a qu'à se rappeler toute l'argumentation démagogique contre la grève des ferrailleurs pour voir que l'Idéal Olympique est le meilleur serviteur de l'Idéal Capitaliste.

# SOL SUR SCÈNE:

## UN SPECTACLE DE CLASSES

'Sol est à la Place des Arts... du 11 février au 2 mars; les billets sont en vente à des prix variant entre \$2.50 et \$6.00.' Spectacle qui se veut donc à la portée de tous mais qui n'a pourtant pas le même 'punch' que le spectacle des travailleurs qui eut lieu à Valleyfield samedi soir, par exemple. Sol se situe tout de même parmi les 'shows' qui sensibilisent le public à certains problèmes... mais le malheur c'est que ça s'arrête là. Mais voyons voir le contenu du spectacle...

Tout commence par une poubelle, arrachée à la cruelle (rue!e), pour se terminer par le mot de la faim. En deux heures, nous avons fait avec Sol, le tour de l'actualité... tout en se rappelant un peu l'Xtoire (histoire).

Pourquoi commencer par parler d'une poubelle?... sans doute parce que cela situe bien le personnage, Sol. Il hante les cruelles. Il ne sait rien faire. C'est un chômeur, qui n'a pas de métier, même pas un sot métier... mais nous verrons que la poubelle joue aussi un autre rôle... Voyons donc l'Xtoire.

...Au début c'était la grande noirceur (la grande noire soeur). Mais elle ne voulait pas devenir nonagénaire (nonne...) ...alors elle s'est dérobé (elle a ôté sa robe)... alors est apparu la belle trop mince (la belle province). Lors de son "dérobement", la belle trop mince se mire dans le couvercle de la poubelle... (évidemment on doit s'imaginer un miroir, il n'en reste pas moins qu'on peut penser bien des choses de quelqu'un qui se mire dans le couvercle d'un poubelle). La belle trop mince veut faire de l'eccentricité (électricité). Elle va voir les parlementaires (parlementaires). Au parlement, il y a aussi les jeunes, les députés (débutants) et les vieux, les amputés. Finalement ayant obtenu leur appui elle part à la recherche d'une chute libre. Elle finit par arriver chez les indigents (indigènes), qui ont la manicoutarde (moutarde) qui leur monte au nez. Mais les indigents donnent leur accord et la lumière se fait... on s'aperçoit que la colline parlementaire était vide. La première partie du spectacle se termine par un monologue triste et crue, sur les vieux, qui sont "si bien"...

La deuxième partie traite magiquement de l'art: les peintres, les écrivains, les ac-



teurs... tout y passe. C'est vraiment une explosion de couleurs et de noms... les couleurs se modifiaient (Modigliani)... les écrivains se libèrent (Bessette)... et les actrices se laissent photographier jusqu'aux camélias (Yvette Brind'Amour). Cela frise le ridicule et on nous en donne comme ça pendant un bon vingt minutes, si ce n'est plus. Le public est bleu... à force de s'empêcher de rire, pour comprendre la suite.

Sol avait fait son entrée sur scène avec une pancarte, il dit vouloir s'en servir pour vendre. Mais il n'a rien à vendre... il n'arriverait même pas à vendre une camisole avec son portrait dessus... (allusion évidente à Patof).

Et on retourne à la poubelle. Sol en sort un os... qui a perdu son chien... et ensuite, (ô, combien subtil!), une croix... "À quoi ça sert?", qu'il dit, "peut-être à manipuler les cerfs volants?... (les cerveaux lents). "Mais non c'est pour manipuler une marionnette et il sort la marionnette de la poubelle (La croix aussi y était d'ailleurs... drôle d'endroit pour remiser la religion)... "C'est une béquille!" s'écrie alors Sol. Et il fixe la croix

après le couvercle de la poubelle pour que la marionnette se maintienne assise. Il sort une pomme de la poubelle. Elle est comme la terre... ronde. Il y a du monde en haut... pi du monde en bas. En haut c'est les États Munis (États-Unis) et en bas le fier-monde (Tiers-Monde). Le fier-monde y travaille toujours... en chantant, pi c'est pas des chants funèbres (funèbres). Pi l'après-midi, y travaille pas, y dort: "Qui dort, dine..." Et ce dicton est prétexte à nous décrire une déception (réception) aux États Munis. Mais là alors, on voit de tout... de la Steakoslovakie au Sahel (sel) sur les aliments, jusqu'au désert (dessert) plein de mirages, et jusqu'à l'Amnésique qui sort de ses gongs et serviette cogne (L'Amérique sort de Saïgon et sert Viet-cong)... et on s'arrache les condiments (continents)... Tout est dit à un rythme si rapide qu'on a de la misère à suivre; pendant qu'on reprend notre souffle, il nous assène un dernier bon coup: il va chercher la pancarte (qui était toujours sur la scène), et, mine de rien, en parlant à la marionnette, il lui dessine une maison, un chien, un poteau pour le chien, tout cela pour l'égayer un peu... il finit par écrire le

mot faim, sur sa pancarte blanche, en forme de tranche de pain... puis il prend la marionnette et s'en va en disant: "Toi pi moi on aura jamais le dernier mot..." Tonnerre d'applaudissements.

Spectacle sublime, travaillé à un point tel que l'on jurerait que c'est la perfection. Sol dénonce une société malade. Il dénonce l'impérialisme et le capitalisme... sous le couvert d'un personnage ignare, voire même illettré.

Mais ce n'est pas si simple. Sol, ou plutôt Marc Favreau, a recouru à ce qu'on appelle en critique littéraire les "mots-valises": le mot-valise simule le lapsus, il unit deux mots n'ayant auparavant aucun lien: libérer + libraire = librère. Ainsi, il juxtapose 2, 3, ou plusieurs mots pour en faire un seul. Et ce n'est pas la chose simple. Surtout pour écrire un monologue qui dure deux heures. Certains préféreront appeler ces inventions de Favreau des mots-composés, prétextant que dans un mot-valise on ne peut reconnaître les éléments lexicaux qui ont servi à former le nouveau mot... alors que chez Sol ce n'est effectivement pas le cas, et c'est justement là l'astuce. C'est en nous permettant de comparer le mot qu'il a "forgé" au mot usuel que Sol crée son effet comique, pour ne pas dire dramatique. Par exemple la grande noire soeur qui souffrait de plessimisme: Duplessis + pessimisme. Disons donc que Sol fait usage du mot-valise, mais que certains auteurs, tel Gauvreau ou Joyce, en ont fait un usage beaucoup plus complexe. Sol joue aussi sur les homophonies: identité de sons représentés par des signes différents, par exemple nonagénaire et

nonne-agénaire. Cela est un peu plus compliqué... vu la rapidité du spectacle, on en perd des bouts.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner la simplicité des décors: une poubelle, une marionnette, une pomme, un os sans chien, une pancarte... on peut difficilement faire mieux. Et surtout, il faut souligner la "présence" de Sol, en spectacle. Il joue plusieurs rôles à la fois: il parle pour la belle trop mince, pour le parlementaire, et il fait en même temps le commentateur... On croirait presque qu'il y a plus qu'un sol en scène.

Le public est très cosmopolite et appartient à toutes les classes et tous les âges. D'ailleurs, ça se voit: les jeans coïtoient les robes longues au décolleté généreux. Il est d'ailleurs très 'curieux' de voir la bonne femme en robe de crêpe noire, avec plus de perles autour du cou que de dents dans la bouche, qui s'esclaffe des drôleries de Sol... En effet, n'est-ce pas que c'est drôle de voir un acteur, probablement riche, qui joue au pauvre et au chômeur, et qui nous parle du Tiers-Monde où personne ne mange... sûrement que de payer \$6.00 pour s'en faire parler, ça va les aider à manger! De toutes façons probablement que demain elle ira s'acheter une robe neuve pour sa prochaine sortie... à la Place des Arts...

Mais Sol se fait tout de même comprendre à tous les niveaux: de ceux qui comme lui (qui habite un sous-sol) doivent monter dans la rue, plutôt que d'y descendre, et des autres qui y descendent... Sol n'aura peut-être pas le mot de la faim, mais je crois qu'il a eu celui de la fin...

Il y a présentement une exposition de peintures à laquelle nous vous invitons tous. Il s'agit des oeuvres d'un travailleur de l'Université de Montréal au service de celle-ci depuis plusieurs années.

**Julien Paradis**

expose ses oeuvres au

**Centre Communautaire**

à la MEZZANINE du Grand Salon  
jusqu'au 6 mars